



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Impact écologique des jeux Olympiques d'hiver 2030

Question orale n° 740

Texte de la question

Mme Élisabeth Martin alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'aberration écologique qu'est l'organisation des jeux Olympiques d'hiver 2030 pour lesquels il soutient la candidature de la France. L'organisation des JOP d'hiver 2030 n'est pas compatible avec le respect des limites planétaires et n'est pas bénéfiques aux territoires et à leurs populations. En outre, le manque de consultation populaire ou de débat public, la suppression de subventions, le manque d'information sur tous les aménagements envisagés ou encore les constructions à fort impact environnemental sont à déplorer. Pourtant, des jeux durables ont été promis alors que la neige, les glaciers et l'eau se raréfient en ces lieux. Par ailleurs, la nature et l'étendue des investissements requis pour permettre à ces jeux de se dérouler présentent un risque de rupture concurrentielle entre les sites existants de pratique des sports d'hiver, les stations et sites retenus se retrouvant de fait favorisés par rapport aux sites non concernés, comme en témoignent les associations et collectifs sur la circonscription de Mme la députée. Ces jeux auront inévitablement une incidence sur l'environnement dans des zones de montagne déjà fragilisées par le dérèglement climatique. Face à ce constat, Mme la députée souhaiterait savoir comment justifier l'organisation de ces jeux et son coût écologique face à la crise climatique qui s'accélère et dont ces territoires sont les premiers impactés. Elle lui demande quand il va prendre la décision d'annuler ces jeux.

Texte de la réponse

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2030

Mme la présidente . La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour exposer sa question, no 740, relative aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030.

Mme Élisabeth Martin . Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 illustrent un modèle économique et politique qui nie les questions climatiques. À quel prix ? Un coût écologique faramineux : artificialisation des sols, pompage de l'eau dans les rivières et les glaciers pour créer de la neige artificielle, bilan carbone désastreux dû à l'organisation et à la venue du public – et ce pour la modique somme d'au moins 1,5 milliard d'euros.

Pendant ce temps, la température augmente deux fois plus vite dans les montagnes qu'ailleurs en France. Nous savons que vos promesses de durabilité sont incompatibles avec un événement d'une telle ampleur. Rappelons que le Comité international olympique (CIO) n'a retenu que la candidature des Alpes françaises. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a pas été soumise à une consultation populaire, à l'inverse de ce qui s'est produit en Suisse et en Suède, où le soutien de la population était très incertain. Vous assumez l'absence totale de concertation des collectivités locales et vous ignorez l'opposition citoyenne, les élus et les ONG de défense de l'environnement : il s'agit finalement d'un argument de vente ! Les sondages Ifop ne font pas office de consultation populaire et ne présagent en rien du soutien à cet événement.

Selon le code de l'environnement, les projets d'équipements culturels, sportifs, scientifiques ou touristiques dont

le coût prévisionnel est supérieur à 460 millions d'euros doivent faire l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette dernière peut également être saisie par dix parlementaires, ce que des membres du groupe LFI-NUPES ont fait, par courrier officiel, le 5 avril dernier. Quand lancerez-vous une consultation populaire sur les projets d'aménagement et d'équipement liés à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030 ?

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Patrice Vergriete, *ministre délégué chargé des transports* . Je ne partage évidemment pas votre constat sur la durabilité des Jeux. Nous pourrions en parler longuement. Les enjeux de développement durable touchent aussi à des questions de cohésion sociale et d'identification nationale, mais votre question ne porte pas directement sur ce point.

Dans un communiqué du 29 novembre 2023, le CIO a invité le Comité national olympique et sportif français à une phase de dialogue ciblé sur la candidature des Alpes françaises à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030. La décision définitive d'attribution est attendue en juin 2024. Le dossier de candidature, défendu par les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, identifie un certain nombre de sites pour accueillir les épreuves et les villages olympiques. Ceux-ci ont été choisis notamment en raison des infrastructures dont ils disposent et de leur expérience dans l'organisation de compétitions internationales – ce qui est un élément de durabilité.

Il est évident que l'organisation d'un tel événement à l'horizon 2030, sur un territoire qui est à la fois reconnu pour son environnement exceptionnel et à l'avant-poste des effets du réchauffement climatique, nous engage collectivement à un devoir d'exemplarité. C'est pourquoi les services de l'État, sans attendre la décision d'attribution, ont commencé à identifier les enjeux environnementaux et à anticiper les projets d'aménagement nécessaires.

L'année 2030 est également une échéance pour plusieurs de nos trajectoires nationales de planification écologique, qu'il s'agisse de la stratégie nationale de biodiversité, du plan Eau, de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) ou, plus globalement, des feuilles de route issues des travaux de territorialisation de la planification écologique. Il est crucial de garantir la cohérence avec ces ambitions écologiques. Une fois que la candidature des Alpes françaises sera officiellement retenue, ce qui n'est toujours pas le cas, l'État s'organisera donc immédiatement pour accompagner les organisateurs dans la recherche, puis la mise en œuvre, des options les plus à même d'éviter ou de réduire l'impact environnemental des Jeux – tout en intégrant la question de leur héritage.

L'organisation de cet événement constituera un défi collectif, mais également une chance. Ils seront l'occasion d'accompagner la mutation nécessaire – eu égard aux enjeux liés à l'adaptation au changement climatique – des territoires de montagne. La réalisation de cette ambition passera évidemment par une étroite collaboration et une grande solidarité de tous les acteurs, aux côtés du comité d'organisation, sans logique de concurrence entre les sites : solidarité des collectivités et des élus locaux, de l'État, des experts, des chercheurs, du monde de la montagne – bien au-delà des quelques stations identifiées à ce jour pour accueillir la compétition – et aussi du grand public, évidemment.

Mme la présidente . La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin . Je crois que la question de l'impact climatique des Jeux – qui fait partie des raisons pour lesquelles la population s'y opposerait – est liée à celle de la consultation populaire. Vous dites que les stations de moyenne montagne seront, à cette occasion, particulièrement accompagnées par l'État. C'est un vrai sujet, en effet, mais ne soyons pas dupes et n'allons pas imaginer que cet accompagnement pourrait passer, en particulier, par de la neige artificielle.

En outre, une partie de la population se retrouvera chassée par la tenue probable – la France étant seule

candidate – des Jeux olympiques. Briançon constitue à cet égard un exemple intéressant : 15 % de ses habitants, parmi les plus précaires et les plus vulnérables, quittent la ville en raison d'un développement de type libéral et capitaliste, notamment parce qu'ils ne peuvent plus s'y loger à des prix accessibles. Nous aurons, je l'espère, l'occasion d'en discuter à nouveau.

Données clés

Auteur : [Mme Élisabeth Martin](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 740

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#)

Réponse publiée le : 15 mai 2024, page 3521

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 mai 2024](#)